



Rapport d'évaluation concernant une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.6

Numéro de la demande : 2013-5747
Catégorie : Nouvelle étiquette de produit ou modifications – Délai d'attente avant la récolte ou avant le sacrifice ou avant le stockage
Produit : Herbicide Dual II Magnum
Numéro d'homologation : 25729
Matière active (m.a.) : S-métolachlore et énantiomère R
Numéro de document de l'ARLA : 2430715

But de la demande

La présente demande vise à modifier, sur l'étiquette de l'herbicide Dual II Magnum, le délai d'attente avant la récolte du maïs sucré à 45 jours et à conserver le délai d'attente avant la récolte de 80 jours dans le cas des autres cultures de maïs.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation de la valeur et évaluation environnementale

Aucune de ces évaluations n'étaient nécessaires dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Le demandeur a présenté des données sur les résidus tirées d'essais au champ menés aux États-Unis (notamment dans des régions représentatives des conditions de culture canadienne) afin d'appuyer l'utilisation de l'herbicide Dual II Magnum sur le maïs sucré. Dans le cadre de cette demande, on a également évalué des données sur les résidus dans ou sur le maïs provenant d'essais au champ menés au Canada et ayant déjà fait l'objet d'un examen. D'après cette évaluation, les changements indiqués concernant l'étiquette de l'herbicide Dual II Magnum n'entraîneront pas une exposition accrue à la matière active S-métolachlore ou au phytoprotecteur bénomacor par le régime alimentaire ni de risques inacceptables pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était nécessaire dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et a conclu qu'ils permettaient d'appuyer l'homologation de l'herbicide Dual II Magnum.

Références

2363957 2004, S-metolachlor – Magnitude of the residues in or on sweet corn, DACO:
7.2.3, 7.4.1, 7.4.5, 7.4.6

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2015**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.